

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2022-07
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : Urbanisme

Sous matière :
Actes relatifs au
droit d'occupation ou
d'utilisation des sols

OBJET :
SERVITUDE
DE PASSAGE
AU PROFIT
DU SYADEN

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 20 JANVIER
2022

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 20 JAN. 2022

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU 01 FEV. 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du mercredi 26 janvier 2022
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, François
DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,
Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD,
Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET,
Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-
Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE,
Régine SURRE, Daniel SIBRA, Sabine CHABERT, Chantal
BARTHES, Javier DE LA CASA, Bruno PERLES, Delphine
SANTINI, Audrey GAIANI, Karole CAFFIER, Thierry
ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON, Martine
LACOMBE,

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Hélène GIRAL Donne procuration à Evelyne GUILHEM,
Michel RATABOUIL Donne procuration à Giovanni ZAMAI,
Nicolas ASENSIO-VERGNES Donne procuration à Evelyne
GUILHEM,
Agnès SOULIER Donne procuration à Bruno PERLES,
Préscillia GRANIER Donne procuration à Bernard GRIMAUD,

Secrétaire : Sabine CHABERT,

Monsieur le Maire rappelle que la société CETUR est chargée par le Syndicat Audois
d'Énergie (SYADEN) de réaliser une étude technique portant sur l'effacement du réseau basse
tension (BT) « rue du Docteur Mazet ».

Dans le cadre de cette étude, le SYADEN est amené à intervenir sur une parcelle appartenant
à la Commune, cadastrée section AC n° 641 pour la réalisation de travaux d'infrastructure sur
le réseau BT, consistant à procéder d'une part, à l'effacement des câbles aériens et d'autre
part, à l'implantation et l'exploitation d'un réseau souterrain, permettant notamment d'alimenter
l'Ecole « Brossolette ».

Pour permettre la réalisation de ces travaux, il convient de conclure une convention avec le SYADEN, dont l'objet est de fixer les modalités techniques et juridiques de cette servitude de passage.

Pour l'essentiel, la Commune reconnaît au SYADEN, pour toute la durée de l'exploitation de l'ouvrage, une servitude à demeure pour l'implantation d'un réseau souterrain (sur une longueur de 18 mètres) et de ses accessoires (2 câbles, coffret d'une dimension de H100 X L55 X P20), telle que présentée sur le plan annexé à la présente.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire sollicite du Conseil d'approuver l'instauration de cette servitude de passage au profit du Syndicat Audois d'Énergie,

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 21 janvier 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE les conditions de cette servitude de passage au profit du SYADEN sur la parcelle cadastrée section AC n° 641 située « rue du Docteur Mazet ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à l'établissement de cette servitude.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 26 janvier 2022



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le
01 FEV. 2022
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le
31 JAN. 2022
Par publication le :
01 FEV. 2022
Par délégation:
Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 31/01/2022

Reçu en préfecture le 31/01/2022

Affiché le

ID : 011-211100763-20220126-DB202207-DE

